

La tribune du SIETOM

Pour tout savoir sur vos déchets !



EDITO



Une ambition mesurée

Le SIETOM s'est fixé des objectifs ambitieux pour réformer les services. Ainsi, de nouveaux défis s'offrent à nous pour fertiliser les premières graines semées il y a quelques mois.

En 2022, nous avons mis en place l'extension des consignes de tri pour recycler plus d'emballages et vous êtes nombreux à avoir pris de nouvelles habitudes. Je vous remercie de votre engagement qui contribue à préserver nos ressources.

En 2024, nous allons poursuivre cette dynamique en mettant en place une redevance spéciale pour les producteurs non ménagers. Cette contribution permettra de facturer ces derniers selon le service rendu et le volume de déchets produits. Elle évite au contribuable de payer pour des déchets de professionnels et d'administration.

Dans le même temps, nous allons équiper l'ensemble de nos déchetteries d'un contrôle d'accès pour borner le service aux seuls usagers du SIETOM et limiter les venues des professionnels.

Par ailleurs, afin de limiter la présence des restes alimentaires et les déchets verts dans nos poubelles d'ordures ménagères, le SIETOM poursuit son engagement auprès des usagers du territoire en les équipant de composteurs et de bioseaux. Pour les personnes qui vivent en appartement, en immeuble, avec des espaces extérieurs limités, une réflexion est en cours avec les élus de leurs communes, afin de positionner des sites de compostage collectifs dans des quartiers et/ou en pied de résidence.

Enfin, dans les prochaines années, nous allons revoir notre schéma de collecte. Le temps des bacs dispersés dans nos campagnes est révolu et des conteneurs plus volumineux seront regroupés à des points tri plus nombreux. Ce dispositif permettra, à terme, d'instaurer une redevance incitative avec une part variable. Ainsi, le montant de la taxe des ordures ménagères tiendra compte du volume de déchets jetés.

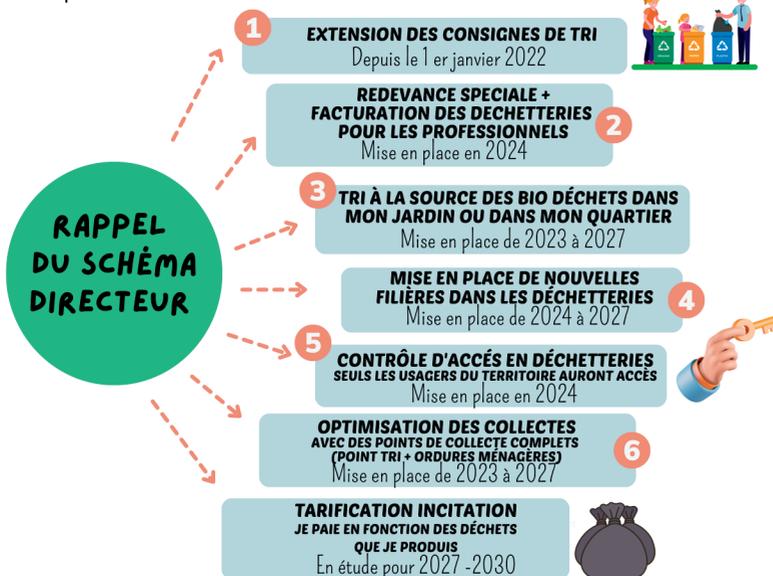
Toutes ces mesures ouvrent la voie sur un nouveau chapitre.

Elles ne doivent pas non plus occulter deux échéances importantes qui nous obligent et que je vous rappelle :

- le décret « socle commun » qui devrait interdire dès 2027 la valorisation de notre compost normé jusqu'ici vertueux et remettra donc en cause notre mode d'exploitation (usine de Caupenne),
- la fin d'exploitation de notre centre d'enfouissement prévue en 2027 et repoussée à 2030 (au-delà, plus aucun déchet ne pourra être enfoui à Caupenne).

Je remercie et félicite vos 121 délégués et tous les agents du Sietom qui veillent à mes côtés à l'évolution et l'efficacité de notre service public tout en suivant les fortes contraintes financières et réglementaires. A chaque conseil syndical, nous déployons avec confiance notre schéma directeur.

Christine FOURNADET
Présidente du SIETOM



Responsable de la publication : Madame Christine Fournadet
Conception et réalisation : Sarah DAUGA / Service communication
Impression : Imprimerie Gutenberg - 40 100 DAX
Tirage : 35 000 exemplaires
Imprimé sur papier recyclé.
Ne pas jeter sur la voie publique.
Rejoignez-nous sur [sietomdechalosse](http://sietomdechalosse.com)



Nos partenaires :



SIETOM de Chalosse
815 route des Partenses
40250 Caupenne

Tel : 05.58.98.57.57
www.sietomdechalosse.fr

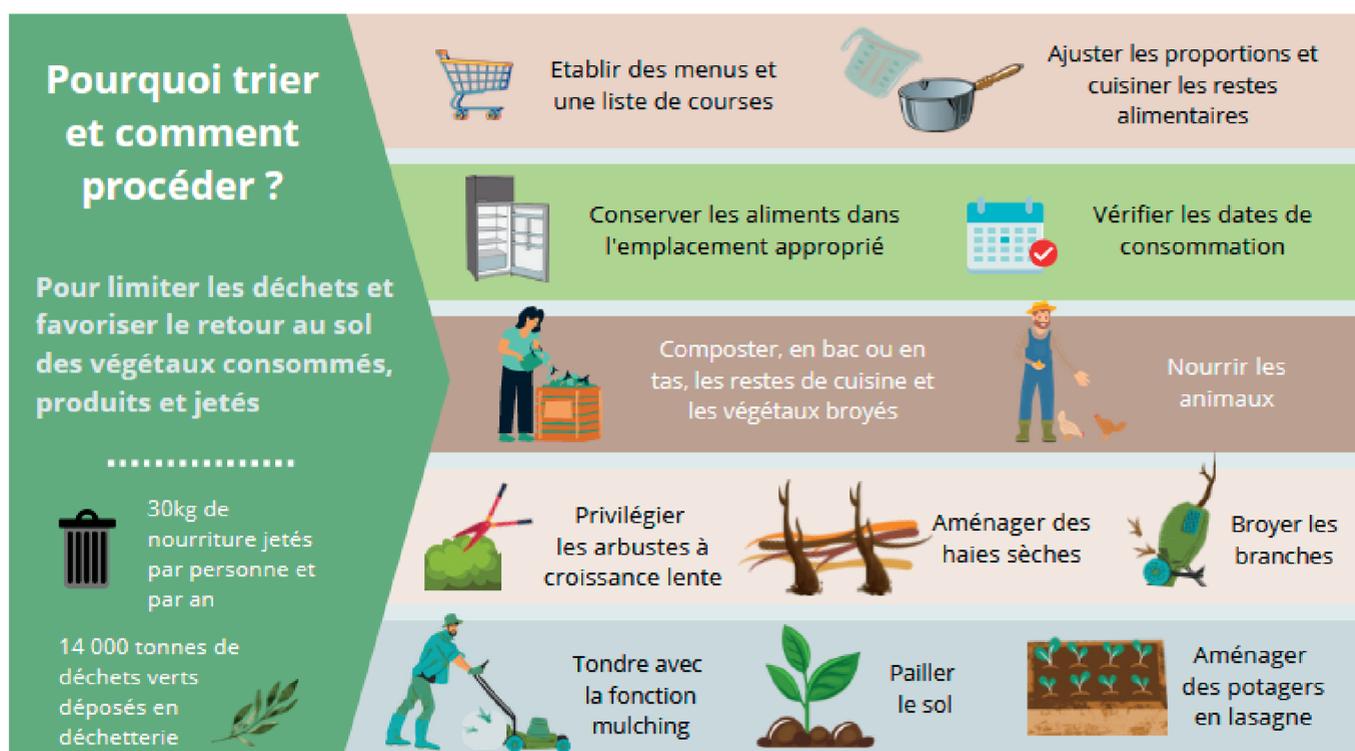
Objectif 2024 : Sortir les déchets alimentaires et les déchets verts de nos poubelles.

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi AGEC, demande à tous les producteurs de **biodéchets** d'en effectuer un **tri à la source** à partir du 1er janvier **2024**.

Pour les ménages, des solutions de tri des déchets organiques, tels que les épluchures, les restes de nos repas, les fleurs fanées, la tonte de gazon, etc. doivent être trouvées. Pour cela, chacun peut agir à son niveau en limitant le **gaspillage alimentaire**, en ayant **une gestion des déchets de jardin raisonnée** ou en réutilisant ses biodéchets pour du **compostage**.

Afin de soutenir vos démarches et d'acquérir votre composteur, le SIETOM anime notamment des sessions de **sensibilisation au compostage** sur tout le territoire (inscription via notre site internet) et proposera début 2024 une vidéo en ligne. Il est en relation avec plusieurs communes pour mettre en place du **compostage partagé** en pied d'immeuble et sur des quartiers. Le SIETOM réfléchit aussi à **la mise à disposition de broyat** dans les aires à déchets et **le prêt de broyeur individuel** en partenariat avec des associations d'insertion.

Par ailleurs, des ateliers cuisine, ouverts à tous, animés par notre partenaire Cap Santé Social sont réalisés sur la période d'octobre/novembre afin **d'apprendre à préparer des plats** savoureux avec des restes alimentaires (retour en vidéo et fiches recettes prochainement accessibles sur notre site internet).



Bilan 2022 / 2023 :

- Sensibilisations au compostage : 169 en 2022 / **197 au 25.10.2023** personnes sensibilisées et équipées (soit **35%** des foyers depuis 2005),
- Accompagnement de sites de compostage partagé, avec la formation de 2 référents par site : commune de Sorbets, gendarmerie de Geaune,
- Accompagnement d'un collège pour du compostage en établissement : poursuite de l'expérimentation depuis un an au collège public de Saint Sever (**1t476 de déchets compostés et valorisés**),
- Animation d'ateliers cuisine de **9h30 à 13h30** : confection et dégustation des plats préparés.
 - 📅 Bégaar - 2/11
 - 📅 Amou - 16/11
 - 📅 Hagetmau - 20/11
 - 📅 Mimbaste - 13/12
 - 📅 Montfort en Chalosse - 23/11

Projet 2024 :

- Mise en ligne d'une vidéo de sensibilisation au compostage pour diversifier les outils de sensibilisation.

2024 : Une Redevance Spéciale pour les professionnels du territoire.

Actuellement tout usager (particulier, professionnel du privé ou du public) bénéficie des services du SIETOM grâce au financement entre autres par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, prélevée sur l'impôt local. Les délégués du SIETOM, représentants élus des 122 communes, souhaitent revisiter ce mode de calcul pour plus de cohérence. Aussi, au 1er janvier 2024, toute entreprise et collectivité qui souhaite maintenir son offre de collecte des ordures ménagères devra s'acquitter d'une Redevance Spéciale. La mise en place de ce nouveau mode de financement, permet de faire un lien entre la facture du professionnel et les déchets qu'il produit. Nos agents rencontrent actuellement plus de 300 producteurs non ménagers de notre territoire pour évaluer le volume de déchets produits, revoir avec eux les exutoires possibles et ainsi conforter/développer/mettre en place le tri.

2024 : Le contrôle d'accès arrive en déchetterie.

Avec plus de 480 000 visites/an et 340 kg/an/hab en 2022 (contre 218 kg/an/hab au niveau national), il est devenu nécessaire pour le syndicat d'évoluer vers de nouveaux outils. Les élus ont décidé d'équiper progressivement en 2024 les 12 déchetteries d'un système de contrôle d'accès. L'objectif est de renforcer l'efficacité du service en limitant les apports hors territoire, en fixant un coût de service rendu pour les professionnels et en limitant la charge supplémentaire d'activité pour les agents.

Vous constaterez dès cette fin d'année des travaux d'aménagement dans nos déchetteries. Au fur et à mesure des installations équipées, tout usager qui souhaitera déposer ses biens en déchetterie pourra demander sa carte d'accès via notre site internet ou avec l'aide d'un agent du SIETOM lors de permanences en déchetterie, en mairie ou en Maison France Service. Au fur et à mesure des installations, nous vous communiquerons les modalités d'inscription et de récupération de votre badge.

Objectifs :

- ▶ Limiter les apports des déchets du territoire,
- ▶ Fixer un coût de service rendu pour les professionnels et les collectivités,
- ▶ Inciter au tri et à la valorisation des déchets.



Consignes de tri : un changement notable dans les pratiques



Depuis le 1er janvier 2022, nous appliquons les consignes simplifiées « **Tous les papiers et les emballages se trient** ». L'allègement dorénavant dans nos ordures ménagères de TOUS les emballages métalliques, plastiques, de cuisine, ou de salle de bain, s'est vérifié régulièrement dans nos données de collecte.



Bilan 2022 / 2023 :



- ▶ Augmentation du tri sélectif : **+ 69.95% du tonnage** (comparaison 1er semestre 2022 vs 2023)
- ▶ Diminution des ordures ménagères : **- 3.26% du tonnage** (comparaison 1er semestre 2022 vs 2023)
- ▶ Présence régulière d'erreurs de tri : **mais baisse de la moyenne de 40% à 14%** avec encore des erreurs évitables telles que des bouteilles et des boîtes de conserve pleines, du textile, du petit matériel de bricolage

Un grand MERCI pour vos gestes de tri au quotidien ! Poursuivons nos efforts !

Le tri sélectif permet, grâce au recyclage d'économiser de la matière première. À l'inverse, les erreurs de tri coûtent cher aux collectivités, donc aux contribuables. Pour information, **1kg de plastique trié dans le bon conteneur coûte 6 cts au SIETOM** alors que quand il se retrouve **dans les ordures ménagères, il coûte 21 cts.**

Au vu des erreurs de tri constatées, le SIETOM multiplie l'information sur les gestes de tri par des articles sur Facebook, sur son site internet, sur sa newsletter mensuelle à laquelle vous pouvez vous abonner, par la diffusion d'une BD sur le dépôt des gros emballages en déchetterie et par l'apposition prochaine de stickers sur les conteneurs.

En cas de doute, allez sur l'application Guide du tri de CITEO : www.triercestdonner.fr/guide-du-tri

TRIER POUR RECYCLER
LES EMBALLAGES AVEC DU CONTENU ET/OU IMBRIQUÉS NE SERONT PAS RECYCLÉS

TRIER POUR RECYCLER
LES GROS EMBALLAGES OBSTRUENT LES OUVERTURES ET SONT TROP VOLUMINEUX

LES EMBALLAGES SONT DÉPOSÉS

- ✓ **VIDÉS** MAIS NON LAVÉS
- ✓ **SÉPARÉS** LES UNS DES AUTRES
- ✓ **APLATIS** POUR GAGNER DE LA PLACE

Toutes les informations sur citeo.guideur.fr
CITEO www.sietomdechasse.fr

ICI ON DÉPOSE

- ✓ **LES PAPIERS / LES JOURNAUX**
- ✓ **LES PETITS EMBALLAGES EN CARTON** APLATIS POUR UN GAIN DE PLACE
- ✗ **LES GROS EMBALLAGES EN CARTON** À DÉPOSER EN DÉCHETTERIE

Toutes les informations sur citeo.guideur.fr
CITEO www.sietomdechasse.fr

Plus de points de collecte de tri sélectif à proximité

Afin de faire face à l'augmentation de dépôt des emballages triables et recyclables dans nos conteneurs, le SIETOM s'engage **d'ici 2028** à mettre en place **1 point tri pour 150 habitants** (verre, papier et petits emballages cartons, emballages plastiques / métalliques et briques alimentaires) contre 1 pour 265 habitants actuellement. Dès l'implantation des points validés avec les communes, nos agents du service communication passeront dans chaque foyer pour présenter les nouvelles localisations et rappeler les consignes et les gestes de tri.

Par ailleurs, tous les points de collecte de tri seront complétés par des conteneurs d'ordures ménagères afin de faciliter le dépôt des déchets ménagers en un seul et même endroit. Nos petits bacs d'ordures ménagères de quartiers seront donc petit à petit remplacés par de plus grands et associés aux points tri. Un diagnostic avec les communes a été lancé cet été pour déterminer les futurs points stratégiques et la typologie de conteneurs d'ordures ménagères de plus grand volume (aériens ou semi-enterrés).

Dernières nouveautés en déchetterie

Conformément à la réglementation et soucieux des enjeux de recyclage et de valorisation des produits en fin de vie, le SIETOM a mis en place avant les vacances d'été :

Des bennes spécifiques Ecomaison(1) pour :

- ▶ Les objets de la maison en bois massif et en panneaux de particules : meubles intérieur et extérieur, cadres de lit, mobilier de jardin, jouets.
- ▶ Les objets de la maison en plastique et mousse (multi-matériaux) : literie, peluches, couettes, jouets, meubles en rotin, chaises rembourrées, etc.

Des box Ecologic(2) pour :

- ▶ Les articles de sport et de loisirs : cycles et engins de déplacement non motorisés, produits destinés à la pratique sportive et de plein air
- ▶ Les articles de bricolage et jardin thermique



Par ailleurs, pour des raisons de réaménagement des déchetteries et de facilité d'accès aux points tri en dehors des heures d'ouverture, le SIETOM a enlevé l'ensemble des points tri dans les déchetteries. **Ils ont été déplacés soit à l'entrée des déchetteries, soit sur des points existants dans les communes.**

A leur place, des nouvelles bennes pour de nouvelles filières de recyclage vont faire leur apparition courant 2024.

1-2 Ecomaison (anciennement éco-mobilier) et Ecologic sont des éco-organismes de droit privé détenus par les producteurs et distributeurs de produits. Dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs, ils doivent prendre en charge la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché.

🔪 Fêter le réemploi pour inciter à de nouveaux comportements !

Convaincu de cette démarche, le SIETOM a coorganisé cette année 2 éditions de la **fête du réemploi** : le 13 mai à Hagetmau et le 7 octobre à Mimbaste. Associant différents partenaires (associations, artisans, créateurs, recyclerie et brocante), ces manifestations poursuivent les objectifs de promouvoir les gestes écoresponsables, sensibiliser à la réduction des déchets et valoriser **Landes Partage** à Hagetmau et **Graines de Partage** à Mimbaste. Différentes activités ont été proposées :

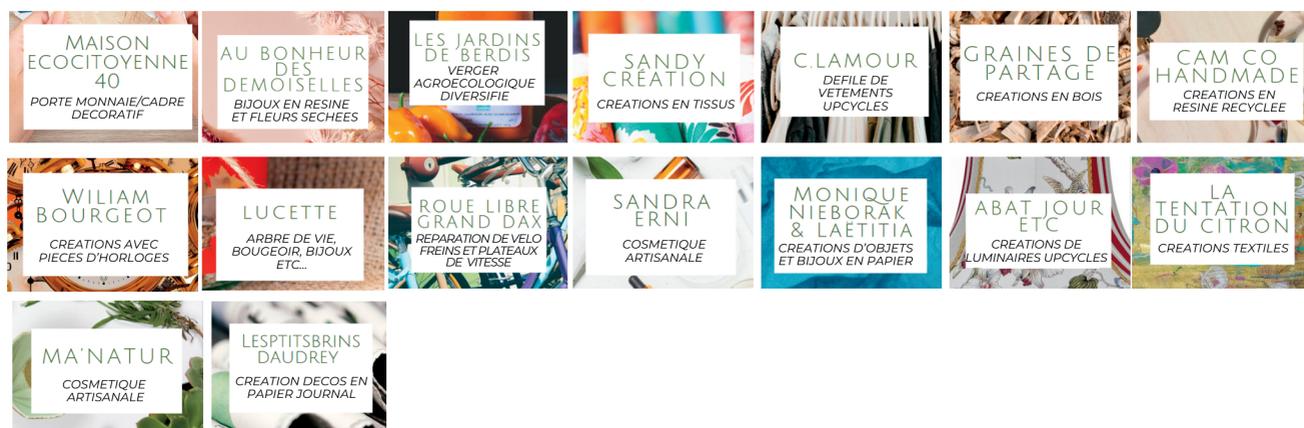
🎨 **Des ateliers récup création** : Les animateurs ont partagé les clés de la transformation d'objets du quotidien : un vieux t-shirt est devenu un sac de plage sympa pour cet été, une brique alimentaire un porte-monnaie original et pratique, des vieilles chaussettes une éponge pour nettoyer ou de la fabrication de cosmétiques maison... L'occasion a été d'échanger autour du recyclage, du compostage et d'imaginer, de créer et de ramener sa création à la maison,

🔧 **Un repair café** : Différents appareils électriques, électroménagers et vélos ont connu une seconde vie grâce à des réparateurs venus monter en compétence les usagers dans leur capacité à réparer par eux-mêmes leurs équipements,

👗 **Des stands de créateurs, un défilé de mode avec des vêtements upcyclés et des débats-café** sur la réduction des déchets et sur le réemploi (ateliers présents uniquement sur Mimbaste)

🕒 **Des temps de visite de Landes Partage à Hagetmau et Graines de Partage à Mimbaste** pour valoriser et vous inciter à utiliser leurs services.

Retrouvez nos partenaires locaux.



🔪 Mon sac à pain réutilisable à récupérer en boulangerie

Après le succès sur les 2 dernières années, le SIETOM de Chalosse renouvelle l'action «Mon sac réutilisable, un vrai gagne pain» pour diminuer, dans les boulangeries et les dépôts de pain, les conditionnements à usage unique utilisés qui ont généralement une durée de vie très courte car jetés après l'achat.

Dans la pratique, une carte à tamponner est remise à chaque consommateur lors d'un achat de pain sans emballage. Au bout de 5 tampons, il repart avec un sac réutilisable. Cette action se déroule du 18 au 26 novembre, dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.

Un GRAND MERCI à nos partenaires :

- 🌾 Vival à Castelnau Chalosse,
- 🌾 Boulangerie Lagraulet à Saint Aubin,
- 🌾 Boulangerie Billaud à Doazit,
- 🌾 La Cigale et la Fournée à Pontonx sur l'Adour,
- 🌾 Au fournil de Mathieu à Samadet.



« Laisse parler ton cœur », un appel à la générosité

Chaque année, dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD), une action commune est réalisée avec l'ensemble des syndicats de collecte et traitement des Landes. Lancée par l'éco-organisme ECO-SYSTEM qui gère la collecte des déchets électriques, cette opération permet de collecter des jouets d'occasion sur l'ensemble de **nos 12 déchetteries sur la période du 18 novembre au 4 décembre**. Ils seront ensuite remis en état si nécessaire et mis en vente à des prix solidaires chez nos partenaires Landes Partage à Hagetmau et la Brocante éco- solidaire à Mimbaste. L'an dernier, ce sont plus d'1tonne de jouets qui ont trouvé une seconde vie. Cette année encore, votre générosité ravira des centaines d'enfants.



Le SIETOM soutient les événements écoresponsables

Selon l'ADEME, une manifestation accueillant 5000 personnes génère 2,5 tonnes de déchets. C'est pourquoi depuis 2015, le SIETOM met à disposition, sur demande, des conteneurs pour gérer les déchets festifs et des gobelets réutilisables. Fort de ce succès, le SIETOM a décidé de s'associer cette année avec l'Arbre à Pain à Bégaar pour assurer la remise/la récupération/le lavage des gobelets. Une collaboration effective depuis le 1er juillet, promise à un bel avenir !

MON ÉVÈNEMENT ECO RESPONSABLE



ÉQUIPER SENSIBILISER RÉDUIRE
COLLECTER ACCOMPAGNER

LOCATION DE GOBELETS ET PICHETS RÉUTILISABLES

Pour vos événements, pensez à commander vos verres réutilisables ! Le SIETOM fournit des gobelets et des pichets réutilisables aux communes et aux associations qui en font la demande. Depuis le 1 juillet 2023, l'arbre à Pain, se charge du lavage de ces équipements.



Pichet 1,4 L

Gobelet 30 cl

Gobelet 15 cl

MISE À DISPOSITION D'OUTILS DE COMMUNICATION

Le SIETOM peut vous fournir des supports et vous aider dans vos démarches de sensibilisation.



Un lot d'affiches adapté à vos besoins



Un kit de communication à mettre sur les points de collecte (en cours de test)

PRÊT D'ÉQUIPEMENTS DE TRI ADAPTÉS

MONO BAR

Vous organisez un événement dans votre commune avec une ou deux buvettes, le SIETOM vous accompagne pour gérer vos déchets.



4 conteneurs 770L ordures ménagères



2 conteneurs 180L pour les emballages



2 conteneurs 180L pour les verres

MULTI BAR

Vous organisez un événement sur votre commune avec plus de deux buvettes, le SIETOM vous équipe pour la gestion de vos déchets.



Conteneur 770L ordures ménagères



Conteneur 180L ou 240L pour les emballages ou le verre



Conteneur 4m³ pour les emballages ou le verre



Conteneur 180L ou 240L pour les emballages ou le verre



Colonne MOVEA 800L pour les emballages ou le verre



Bilan 2023 :

- ▶ Nombre de gobelets prêtés : **210 700**
- ▶ Nombre de manifestations soutenues : **80**



Retrouvez le détail et les conseils d'organisation sur notre site internet



Comment passer des fêtes de fin d'année écoresponsables ?

Seulement 4 Français sur 10 sont conscients de l'impact environnemental de la période des fêtes (enquête de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), décembre 2022). Dans 83% des cas, les repas sont préparés en quantité excessive. Environ 300 millions de cadeaux sont offerts à Noël, dont près de 12 millions de seraient jamais utilisés. Un peu moins d'un million passeraient directement à la poubelle. Pour y remédier, on peut décider d'**agir différemment** et apprendre à **profiter des fêtes en consommant moins**. Afin de vous y aider, voici des idées pour **des fêtes de fin d'année écoresponsables**.

- ▶ Préparer un repas de fêtes simple, local, anti-gaspi et de saison,
- ▶ Choisir des cadeaux écoresponsables, fait maison, de seconde main ou organiser des échanges de cadeaux (au lieu d'offrir des cadeaux à tous, chaque participant se voit attribuer le nom d'une seule personne à qui il doit faire plaisir avec un cadeau utile),
- ▶ Confectionner l'emballage des cadeaux avec la technique japonaise appelée Furoshiki (emballage en tissu) ou avec du papier récupéré.

Comment trier ses déchets des fêtes de fin d'année



- Emballages en verre
- Papier et petit emballage en carton
- Briques alimentaires, emballages plastiques et métalliques
- Ordures ménagères
- Compost
- Déchetterie



En cas de doute, rendez-vous sur citeo.guidedutri.fr





DANS LES POINTS TRI

Tous les papiers et les emballages sont déposés

Retrouvez tous nos points de collecte sur notre site internet

VIDÉS MAIS NON LAVÉS **SÉPARÉS** LES UNS DES AUTRES **APLATIS** POUR GAGNER DE LA PLACE



EMBALLAGES EN VERRE



EMBALLAGES PLASTIQUES / MÉTALLIQUES ET BRIQUÉS ALIMENTAIRES



PAPIERS ET PETITS EMBALLAGES EN CARTON



Piles et petites batteries



DANS LE CONTENEUR D'ORDURES MÉNAGÈRES



En sac fermé de 50 litres



Vaisselle cassée, couches bébés, coton...



PENSEZ plutôt à composter

Demandez un composteur gratuit via notre site internet



DANS LE CONTENEUR TEXTILE



Textiles propres et secs, chaussures attachées par paire, en sac de 30 litres fermé



EN DÉCHETTERIES



CONSEILS DE DÉPÔT

- Trier ses déchets avant de venir
- Venir accompagné dans le cas d'objets lourds à décharger
- Respecter l'agent valoriste et les consignes données



LIEUX ET CONSIGNES

Retrouvez toutes les informations sur notre site internet



En cas de doute, rendez-vous sur citeo.guidedutri.fr



Recyclez vos ampoules usagées en magasins et déchèteries.

Trouvez votre bac

ecosystem
recycler c'est protéger

